

SERVICE DE GARDE MARIE-FAVERY
CONTRAT D'UTILISATION 2021-2022

Nom de l'enfant: _____

Degré scolaire : _____ Numéro de dossier : _____

- Les journées de fréquentation choisies doivent être respectées;
- Tout changement doit être fait au moins une semaine à l'avance par la signature d'un nouveau contrat;
- Tout retrait d'un enfant du service de garde devra faire l'objet d'une lettre écrite à la technicienne au moins deux semaines à l'avance sans quoi une semaine d'avis sera facturée;
- Il n'y a aucun frais à payer pour les journées où le service de garde n'est pas offert;
- Les journées pédagogiques demandent une inscription spécifique;
- Les frais de garde sont payables par **Internet ou par chèque au début de chaque mois**;
- Le chèque doit être fait à l'ordre du **Service de garde Marie-Favery**;
- Le nom de l'enfant doit être inscrit à l'endos du chèque ainsi que son numéro de dossier;
- Les journées d'absences devront être payées.**

CHOIX D'HORAIRE

Le parent s'engage à payer pour ce choix d'horaire à compter du : _____

HORAIRE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Matin avant l'école					
Période du dîner					
Après l'école					

*Enfant régulier (3 jours et plus par semaine, 2h30 et plus par jour). Les frais de garde sont de 8,55\$ par jour.

*Enfant sporadique (1 ou 2 jours par semaine ou moins de 2h30 par jour).

*Enfant dîneur (période du dîner seulement)

REMARQUE : _____

SIGNATURE DU PARENT : _____

DATE : _____